



Novembre - Décembre 2021

N°9

Fontenailles



L'édito du maire

Chers Fontenailles et chers Fontenillais,

Avec la rentrée de septembre, la vie collective s'anime à nouveau. Certaines associations ont vu leurs adhérents reprendre leur activité, d'autres peinent à les motiver. Nos aînés ont manifesté un vif désir de se retrouver. Deux années de crises sanitaires ont entraîné l'isolement de nos administrés. Certains, les plus âgés, ne reprendront pas leur activité jeux de société, mais le mois de janvier verra l'arrivée de nouveaux participants.

Le projet de voirie, rue de la Place Chaude, consistant en la réfection de la route et la création d'un trottoir, est toujours dans sa phase d'étude. Les parcelles privées, situées sur l'espace communal, n'ont pas encore été cadastrées au nom de la commune. Avant de finaliser le budget, les élus ont fait appel à une société pour inspecter les réseaux d'assainissement collectifs par caméra. Dès que le projet sera achevé, les habitants de cette rue seront invités à une réunion au cours de laquelle les plans leur seront présentés.

En cette période automnale, durant laquelle les feuilles naturellement jonchent le sol, je tiens à remercier tous les habitants qui participent à l'entretien du village en n'hésitant pas à nettoyer devant leur propriété. Même si ceci reste une obligation, toutes les personnes en capacité physique ne le font pas.

Bon nombre de Fontenillais ont à cœur de voir le village propre. Malheureusement, il semblerait que cela ne soit pas le souhait de certains, qui volontairement, dégradent les poubelles. Espérons pour eux qu'ils puissent guérir de leur bêtise.

En 2015, lorsque notre école élémentaire a fermé, j'ai voulu que ce site restât un lieu de vie. C'est pourquoi, j'avais proposé ces bâtiments, rue Maurice Wanlin, au centre social de Nangis Lude. N'hésitez pas à vous rapprocher de ses agents. Les animateurs proposent des activités pour les jeunes, mais également des ateliers seniors et famille. Le pôle France Services, lui, est là pour aider les personnes dans leurs démarches administratives, impôts, CAF, CPAM entre autres.

Je me réjouis que le marché de Noël des 4 et 5 décembre puisse se tenir dans le parc de la mairie. Il sera l'occasion de vous y retrouver avec plaisir.

2021 va bientôt tirer sa révérence. J'espère que ces fêtes de fin d'année vous permettront de vivre des moments heureux de partage et de convivialité.

Ghislaine HARSCOËT

Résumé du compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 13 septembre. Nous vous proposons un résumé de ce conseil.

1 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : le conseil municipal décide d'instituer l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires aux agents du cadre d'emploi C.

2 - Aide exceptionnelle à l'association Val's Creation : l'objectif de cette association est de récolter du matériel pour les animaux domestiques, d'apporter de l'aide à des organismes qui les défendent, d'organiser des expositions diverses et des ateliers artisanaux de toutes sortes et de venir en aide aux habitants de Fontenailles en recueillant des chats abandonnés et en participant à leur stérilisation. Le conseil municipal accepte la proposition d'octroyer une aide à Val's création d'un montant de 500 €.

3 – Redevance d'occupation des sols pour le restaurant « La Forge » : M. Martin, propriétaire du restaurant la Forge, occupe le trottoir devant son restaurant pour mettre des tables. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 3 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du sol à **100 €** pour l'année 2021.

4 - Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2022, pour la vidéo-protection est demandée.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire une demande de DETR 2022 pour la vidéo-protection.

5 - Détermination du tarif du panier repas : La mairie autorise que des paniers repas puissent être fournis par la famille des enfants concernés par les régimes alimentaires particuliers. Le conseil municipal fixe le montant à 1.83 € pour les frais de fonctionnement à compter du 1er septembre 2021.

6 – Suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les propriétés bâties : l'article 1383 du Code Général des Impôts permet au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Cette suppression permettra à la commune de bénéficier d'une recette supplémentaire pour faire face aux travaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 1 abstention et 12 voix pour, décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

7 – Modification des membres du SMIVOM : suite à la démission d'un conseiller, il convient de désigner conformément à la réglementation, les membres représentant la commune au sein du SMIVOM : Délégués titulaires : Mme Calonec - M. Calonec Délégués suppléants : Mme Mentec - Mme Harscoët.

Même biodégradables, elles :

- ◆ bouchent vos toilettes
- ◆ bloquent les réseaux d'assainissement
- ◆ engendrent des réparations coûteuses



STOP LINGETTES DANS LES TOILETTES

Agenda

Lundi 11 novembre : commémoration de l'armistice

10h30 : départ du cortège de la mairie

10h35 : recueillement au monument aux morts et dépôt de bouquets de fleurs sur les tombes des anciens combattants

Verre de l'amitié à la mairie



Vendredi 19 novembre à 19h30 : soirée Beaujolais Nouveau organisée par Le Lien de Fontenailles

Samedi 4 et Dimanche 5 décembre : marché de Noël et bourse aux jouets

Vendredi 14 janvier : vœux de la municipalité

Travaux de restauration de l'église Saint Fiacre

La restauration des parements intérieurs de la nef et du chœur est terminée. La première étape a consisté en un sablage des parties en pierre. Après un nettoyage profond des murs, le rejointoiement des parties en pierre a été effectué. La seconde partie a consisté en la régénération des maçonneries en application d'un enduit à la chaux. Enfin, un badigeon d'harmonisation blanc cassé sur l'ensemble des parements a finalisé cette restauration. Du narthex au chœur, l'édifice a été rénové.

Quant à la partie électrique, les six lustres de la nef ont été rénovés. Ceux des bas-côtés ont été repeints. L'ensemble des éclairages est maintenant équipé de Leds.

Un grand nettoyage sera à programmer du sol au plafond.



22 mai 2018

Octobre 2021

Voiries

Travaux de voirie au Bezard, route du cimetière, intersection RD 408

Ces travaux ont été réalisés le mercredi 29 septembre. En effet, de larges fissures traversaient les chaussées et risquaient de s'aggraver en cas de gel ; la voirie aurait été rendue impraticable.

Ces dégradations étaient accompagnées d'un affaissement important dans le virage. Aussi, pour permettre à tous les habitants de rejoindre la RD 408, les élus ont décidé de faire effectuer ces travaux, rabotage et mise en œuvre d'un BBO/10 sur 5 cm. Le coût est de 21 247 € HT. La commune a été subventionnée à hauteur de 7 436 € par le département.



A venir

Etablissement de plans topographiques des voiries

Dans la perspective d'effectuer des travaux de voiries durant le mandat, la commune a fait établir des plans topographiques des voies suivantes : Place Chaude, chemin du frêne, rue de la Flache, avenue Raymond Leclerc, rue du Général, route de Villefermoy, rue du Bouillot et chemin des Robinettes. Dans la rue de la Place Chaude et dans le réseau d'eaux pluviales rue de la Flache, des caméras sont passées dans les réseaux d'assainissement de manière à pouvoir obtenir un montant des travaux au plus juste.

Mise aux normes de l'arrêt de bus au Jarrier

La mise aux normes est prévue pour 2022. Les travaux concerneront la sécurisation du cheminement et seront entièrement subventionnés par le Département et IDF Mobilités. Il n'y aura donc aucun coût pour la commune.

Reconstruction du lavoir de l'Orme

Les services du département se sont rendus sur place le mercredi 8 septembre.

Les travaux pourront être subventionnés par le Département ou par Seine-et-Marne Environnement. Une entreprise de réinsertion sera en charge des travaux.

Guirlandes de Noël

Des membres de l'équipe municipale et Gérald Muller, un habitant de Fontenailles travaillent depuis quelques semaines à la rénovation des guirlandes lumineuses, qui seront installées pour les fêtes de fin d'année.





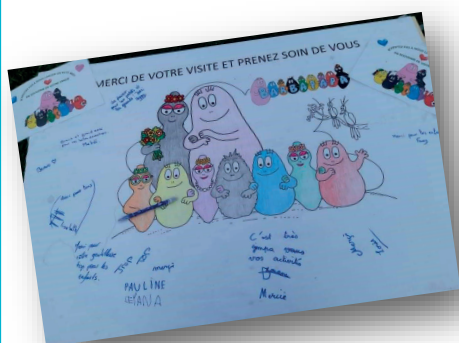
Les manèges



Escape Game



Fête communale en images



La brocante



L'inauguration de la BOXY



De nombreux Fontenailais et élus ont répondu présent à cette invitation.

Le buffet et les boissons ont été offerts aux habitants par la société STORELIFT.

Tout habitant bénéficie d'un bon d'achat de 10 € en guise de bienvenue après avoir téléchargé le code promotion indiqué sur les flyers.

Un monde à l'envers, balade contée pour la nuit de la chauve-souris



Maryse Mira et Renaud Trangosi



Une magnifique soirée pendant laquelle la science s'est mêlée à l'humour et aux contes. Merveilleuse parenthèse qui nous a ramenés en enfance le temps d'une soirée.

Et si on parlait d'Alzheimer aux enfants !

Une bénévole de l'association France Alzheimer est venue le mercredi 6 octobre au centre de loisirs pour animer cette séance.

Informé sur la maladie avec des jeux de rôle, proposer un jeu « questions/réponses », dessiner, réaliser des livrets et créer une ambiance détendue sont autant d'activités qui ont été organisées avec les 7/12 ans autour de ce thème afin de permettre aux plus jeunes de connaître cette maladie qui touche les plus âgés.

Lorsqu'on sait, on comprend et on est capable d'agir, de protéger, d'améliorer la vie des personnes concernées et de continuer à les aimer.

Pour clôturer cet après-midi, les enfants ont écrit leurs souhaits sur des suspensions pour aller les accrocher dans un arbre du jardin: "l'arbre à souhaits" comme une touche d'espoir.



Nettoyons la nature!

Le lundi 27 septembre, la classe de petite section de maîtresse Isabelle et maître Théophile, ainsi que la classe des petits et moyens de maîtresse Carole et maître Théophile ont participé à l'opération nettoyons la nature.

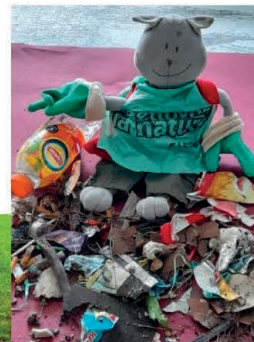
La journée a commencé par la découverte d'un album sur la planète et l'environnement. Par la suite les enfants ont pu observer différentes photos avec des déchets retrouvés dans la nature, cela a été un moment de langage important afin d'expliquer notre sortie.

A 9h15, nous sommes partis dans la direction du parc de Fontenailles pour nettoyer au mieux cet espace. Nous étions accompagnés par notre ATSEM Ophélie et des parents.

Dans le parc les enfants ont trouvé tous types de déchets ; des bouteilles, du plastique, du papier, des couverts, des chaussettes des mégots et des masques... Nous les avons tous mis dans notre sac poubelle pour les ramener à l'école.

A 10h15 la pluie nous rattrape, il est temps pour nous de rentrer à l'école, mais nous pouvons être très fiers de nous !

Le lendemain, nous avons appris à trier les déchets avec maîtresse Isabelle. Nous avons remarqué qu'il y avait une grande quantité de masques et de mégots, cela veut dire que les plus grands ne font pas spécialement attention à ce qu'ils font et ça abîme notre belle planète. Aidez nous à la protéger !



L'école maternelle



MISE EN ŒUVRE DE LA COLLECTE A LA DEMANDE

A partir du 2 novembre 2021, le SMETOM propose un service de ramassage des encombrants, **à la demande**. Le volume maximum est de 3m³ par an (estimatif possible des particuliers en s'appuyant sur l'annexe). Au-delà de ces 3m³, le m³ sera facturé 17 € HT.

Un second rendez-vous, par an et par foyer sera possible en fonction des disponibilités des agents du SMETOM. Il sera payant dès le premier m³.

De manière à regrouper le ramassage devant plusieurs habitations, une date vous sera communiquée. Pour vous inscrire, vous devrez télécharger la charte d'engagement sur le site de la commune ou du SMETOM-GEEODE, le compléter et la renvoyer au SMETOM-GEEODE.

Collecte des sapins



La commune organise le recyclage des sapins après les fêtes de Noël. Si vous êtes intéressé par ce service, il vous est demandé de le sortir sur le trottoir le jeudi 6 janvier 2022 au matin.

Ils seront stockés sur un site de la commune. Enfin, un camion du SMETOM les récupérera.

Rentrée des classes 2021/2022

L'effectif total à l'école maternelle est de 93 élèves :

Classe	Effectifs
PS	24
PS	10
MS	12
MS	12
GS	12
MS	10
GS	13

Les infos



Donnez une seconde vie à vos déchets



Venez déposer vos objets dont vous n'avez plus l'utilité.

**À LA RESSOURCERIE
DÈS LE 25 OCTOBRE 2021**

**DÉCHETTERIE - PROVINS
CHEMIN DES GRATTONS**

L'ouverture à la vente est prévue courant 2^{ème} trimestre 2022.



DONNEZ / ACHETEZ / RÉUTILISEZ

Sur présentation de la carte de déchetterie. Uniquement aux habitants des 97 communes du territoire.

Etat civil

Décès

Mme Olga GORGIBUS est décédée le 23 septembre.

Calendrier des pompiers



Ouverture de la campagne de distribution des calendriers à partir du 6 novembre .

Infos utiles

Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17 Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114
 Numéro d'appel d'urgence : 112 Centre anti-poison : 01 40 05 48 48 Infos coronavirus : 0 800 130 000
 Médecins d'urgence : 0 825 747 499 Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77
 Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30 - 17h30

Mardi, jeudi : 9h00 - 11h00

Permanence des élus : le samedi de 9h00 à 11h00

Mairie de Fontenailles

63 rue Maurice Wanlin

01 64 08 40 17

mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr

Site : mairiefontenailles.fr

Agence postale

01 60 52 66 35

Aux horaires d'ouverture de la mairie.



Mairie Fontenailles



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

UN
PROJET ? MA VILLE M'AIDE,
PAS DE
PERMIS ?  JE L'AIDE AUSSI !

+ d'infos au 01 64 08 40 17
et sur : www.mairiefontenailles.fr



**TU AS ENTRE
17 ET 25 ANS ?**
Tu n'as pas encore ton permis de conduire ?

*Tu es étudiant ou sans emploi
Ta ville t'aide à financer
ton permis de conduire...*

Ma ville m'aide, je l'aide aussi....

La commune de Fontenailles décide d'aider financièrement (à hauteur de 500 € par bénéficiaire) les 17-25 ans qui souhaitent passer leur permis de conduire en contrepartie d'heures données pour la collectivité. (Engagement de la dernière campagne électorale)

Les candidats, à cette bourse, pourront retirer le dossier d'inscription en mairie ou sur le site de la commune www.mairiefontenailles.fr

Un jury, composé d'élus et de non élus, sélectionnera, dans un premier temps, deux jeunes pour l'année 2022.



Consultations Jeunes Consommateurs



Centre de Soins, d'Accompagnement
et de Prévention en Addictologie
28, rue de la Vénrière
77483 Provins Cedex

Tél : 01 64 08 99 47

E-mail : contact@aps-contact.fr

Consultations jeunes consommateurs
à Provins, Montereau, Nangis et Nemours

0800 23 13 13*

Consultations gratuites et anonymes

Alcool, cannabis,
cocaïne, ecstasy,
jeux vidéo, tabac...

**Il existe
un endroit pour
en parler
et faire le point**



**Consultations
Jeunes
Consommateurs**

Pour plus d'information :

0 800 23 13 13
DROGUES INFO SERVICE.FR
(7j/7, de 8h à 2h,
appel anonyme et gratuit)



Consultations gratuites et anonymes

L'association Val's Création

Je lance un appel aux Fontenailais et Fontenailaises, car cette année, j'ai été sollicitée à plusieurs reprises pour intervenir auprès de chattes qui ont mise-bas dans les granges ou garages des habitants de ma commune.

Plusieurs associations qui défendent la cause animale m'ont également aidé et je les remercie vivement. Notre association (Val's création) qui est située à Fontenailles, a aussi participé à la stérilisation et/ou castrations des chats.

Je tiens à vous rappeler que je peux faire uniquement cela grâce aux ventes de mes créations. Je vous invite à découvrir ma page pour vous faire plaisir ou faire plaisir à Noël <https://www.facebook.com/Flokyval/>. Ce n'est pas uniquement un loisir, c'est pour moi, un devoir pour mon village et les animaux qui en font partie. Avant de devenir un chat errant, la plupart du temps sa maman, son papa venait d'un foyer où les propriétaires n'ont pas fait castrer leurs chats. Pourquoi imposer cela à ses animaux ? N'est-il pas de notre devoir de les protéger de nombreuses futures portées ?

Les chats errants, issus de l'abandon humain dans les premières années de leur vie, développent un comportement « sauvage », survivent de manière indépendante et sont pour la majorité, incapables d'être domestiqués. La multiplication de ces chats est un problème ; pour leur bien-être, avant tout, car ils n'ont souvent pas un accès régulier à de la nourriture, des soins ou même un abri, mais aussi pour l'Homme qui est parfois victime des animaux errants.

Les chats errants sont à l'origine d'une sur-reproduction, qui amplifie les difficultés premières. Le seul moyen de remédier à cette multiplication est de traiter le problème à la source, en les stérilisant pour empêcher toute reproduction. Après stérilisation, de « chats errants » les animaux passent au statut de « chats libres », qui font partie de l'environnement à part entière en remplissant une fonction sanitaire (en chassant et contenant les populations de rongeurs), mais aussi en stabilisant les populations félines d'un quartier en empêchant l'arrivée de « nouveaux » félins. Stérilisés, ils ne se battent plus et ne délimitent plus leur territoire par des urines malodorantes.

Nous mettons tout en œuvre pour essayer d'en stériliser un maximum mais s'il vous plaît, faites stériliser vos chats ou contactez-moi pour trouver une solution pour le bien des habitants et des animaux.

Valdine Tirabi, présidente de l'association.



MARCHÉ DE NOËL
 Les **4** et **5** DECEMBRE
 DANS LE PARC DE LA MAIRIE
FONTENAILLES

Samedi 4 De 14h à 21h
Dimanche 5 De 10h à 17h

Vente de sapins

Exposants : artisanat et gastronomie
Arrivée du Père Noël : 15h30

Animations
Restauration (vin chaud, ...)

RENSEIGNEMENTS
06 61 14 95 64
mairie.fontenailles@wanadoo.fr

BOURSE AUX JOUETS
 Les **4** et **5** DECEMBRE
 SOUS CHAPITEAU DANS LE PARC DE LA MAIRIE
FONTENAILLES

Dépôt
MERCREDI 1^{er} De 14h à 18h30
VENDREDI 3 De 17h à 18h30
SAMEDI 4 De 9h à 12h

Vente
SAMEDI 4 De 14h à 19h
DIMANCHE 5 De 10h à 17h

Paiement
DIMANCHE 5 De 17h à 18h
 15% des ventes sont retenus

RENSEIGNEMENTS
07 82 25 44 65
leliendefontenailles77@gmail.com